

Rapport de la Commission technique chargée d'étudier la réponse Municipale au postulat de madame Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

Gland, le 3 août 2022

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier est composée comme suit de :

De Siebenthal Yann	GdG
Mayer Patrick	GdG
Million-Courvoisier Sabine	PLR
Félix Caroline	PS-Les Verts
Di Felice Maurizio	UDC, 1 ^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le 24 juin 2022 à 18h30 en la salle de l'horloge sise au bâtiment communal en présence de Mesdames les municipales Isabelle Monney et Christelle Giraud-Nydegger respectivement en charge des dicastères affaires sociales, logements, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées et infrastructures et environnement, équipements et espaces verts, gestion des déchets et forêts.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Par sa situation, sa topographie et ses équipements la ville de Gland présente un environnement favorable au bien-être et à la santé ainsi qu'à la pratique des modes de déplacement doux, qu'elle soit fonctionnelle ou récréative l'environnement direct entourant l'espace urbain est propice à la détente en plein air avec les forêts les vignes et le lac.

Les offres de sport et d'activités physiques y sont nombreuses, la commune propose à la population un large choix de possibilités pour faire une activité physique aussi bien dans le cadre d'un club ou d'une association qu'en libre accès.

Ce fort potentiel de la ville de Gland pour la promotion de la santé est questionnée par la postulante qui fait état de freins urbanistiques liés au tissu bâti et a interpellé la municipalité sur sa vision stratégique sur cette thématique. Elle évoque notamment le programme « **Métrasanté** », développé

par Unisanté et repris par la ville de Lausanne en marge de la conception du nouvel écoquartier des Plaines du-loup (projet Métamorphose).

Avant de développer sa réponse, la Municipalité souhaite préciser qu'un tel projet n'est pas applicable à Gland compte tenu, d'une part, des écarts d'échelles dont il est question (le futur quartier lausannois accueillera à terme environ 15000 habitants/emplois) et, d'autre part, le contexte existant (à Lausanne, le projet part d'une *tabula rasa*, tandis qu'à Gland, nous composons avec un tissu bâti dense et dicté par des disponibilités foncières très limitées.

Dans le cadre de la promotion de la santé, la Municipalité part du principe que la conception de la ville et son urbanisation ont un impact fort sur l'état de santé de la population. En effet l'adaptation de l'environnement construit est un moyen d'augmenter l'activité physique et le mouvement, notamment en rendant l'environnement favorable à la pratique de la mobilité douce, que ce soit par le biais d'infrastructures facilitant les déplacements ou encore par l'amélioration de la qualité des parcours.

La commune s'engage depuis de nombreuses années dans différents types de projets et initiatives visant à améliorer un contexte urbain propice à un bon état de santé de la population glandoises. Certains projets sont développés directement par les services communaux d'autres sont le fruit de partenariats publics privés (PPP).

Le processus de labellisation a permis de mettre en avant 20 mesures pour la promotion de la santé physique, mentale et sociale de la population. Des projets en lien avec l'alimentation, tels que le « manger malin » ont fait partie des mesures reconnues par Unisanté.

La municipalité aborde ci-après les différentes thématiques mentionnées dans le postulat de Madame Million-Courvoisier.

Exposé

Dans son postulat, Mme Million-Courvoisier relève un certain nombre de point dont vous avez pu vous rendre compte à la lecture de celui-ci et dont la Municipalité a pu développer dans sa réponse. Ce postulat demande une étude de la part de la Municipalité, celle-ci y a répondu de manière favorable. La commission a unanimement remercié la Municipalité pour sa réponse très étayée, mettant en évidence la transversalité de la thématique. Les représentantes de la Municipalité ont d'ailleurs remercié Mme Million-Courvoisier pour ce postulat, qui a permis aux membres de la Municipalité de se projeter dans une analyse complète et transverse. En effet, cette thématique nécessite une approche pluri-angulaire, d'où la présence de deux Conseillères municipales.

Nous n'allons pas reprendre tous les éléments contenus dans la réponse qui se veut très complète.

Des études PDMS (plan de mobilité et de stationnements ainsi que pour le TUG) sont en cours et apporteront des compléments de réponse, il est aussi fait mention d'un diagnostic des espaces publics dans le but de recenser les endroits propices à l'installation de bancs et de points d'eau, les travaux réalisés dans le cadre de la réfection des places de Riant-Coteau, place Blanche et place de jeu du temple ont déjà porté leurs fruits, la réfection des infrastructures et des surfaces du Vieux Bourg et prochainement de la rue de la Gare reprennent de manière positive les points du postulat. La commission attire l'attention du Conseil Communal que cette évolution favorable et nécessaire entraînera des réflexions supplémentaires lors de l'étude des prochains préavis. Il est probable que cela entraîne aussi des coûts supplémentaires mais qui, au vu des enjeux, sont tout à fait acceptables. La commission est d'avis que la santé et les enjeux liés au vieillissement démographique doivent être étudiés au-delà du seul argument financier, pour autant que ces mesures répondent à des besoins objectifs et qu'ils permettent concrètement d'amener une plus-value mesurable, au service de notre population.

La commission est satisfaite des réponses de la Municipalité et exprime sa satisfaction pour le travail fourni et accompli par les différents acteurs afin de répondre à ce postulat, bien consciente que malgré un excellent travail de l'administration et par les personnes et associations sur le terrain tout n'est pas résolu. La commission est convaincue que la Municipalité a choisi la bonne approche dans la réponse à ce postulat et l'encourage à poursuivre son effort dans cette direction ou tout autre choix qu'elle jugera utile ou nécessaire. La commission est aussi d'avis que les membres du Conseil communal doivent être informés régulièrement de l'évolution de la situation.

Vœux

La commission demande à la Municipalité la possibilité d'inclure dans les prochaines études la création de parcours « mobilité santé » multimodaux à destination dans un premier temps de nos aînés, indiquant par exemple où se trouve le prochain banc, respectivement point d'eau, toilettes publiques ou autres objets présentant un intérêt prépondérant à l'instar de ce qui a été fait pour les boîtes à livres à titre d'exemple.

La commission souhaite également un état des lieux des avancées des travaux/évolutions, par la Municipalité, tous les 6 mois.

Remarque

La commission attire l'attention de la Municipalité concernant le choix des équipements à savoir la hauteur d'assise et la disposition dans l'espace, ceci dans le but d'en simplifier l'accès et l'utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres :

- I. D'accepter la réponse Municipale au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

Signatures des membres de la Commission

Maurizio Di Felice, 1 ^{er} membre et rapporteur
Caroline Félix
Sabine Million-Courvoisier

Patrick Mayer

Yann de Siebenthal